

Ramata et Léopoldo doivent rester en France !

Deux lycéens de l'Académie de Créteil sont aujourd'hui menacés d'expulsion :

- **Leopoldo** est un élève de Terminale CAP Ebénisterie au lycée Jacques Brel de Choisy le Roi. Privé de soutien familial, il a été contraint de quitter le Chili en 2001 pour rejoindre la soeur de sa mère : son père l'a abandonné à l'âge de 8 ans et sa mère, gravement malade, est hospitalisée. Autant d'éléments dont le préfet n'a pas voulu tenir compte : il l'a « invité » à quitter le territoire. La mobilisation de la communauté scolaire avait permis dans un premier temps de surseoir à son expulsion et d'obtenir une autorisation provisoire de séjour. Aujourd'hui le préfet vient de réaffirmer son refus de régulariser Leopoldo.
- **Ramata** est en seconde professionnelle Vente au lycée Jean Jaurès de Charenton. Cette jeune malienne a été contrainte de quitter le Mali en 2001 pour échapper à un mariage forcé. Elle a été accueillie par un parent français. Malgré ses demandes répétées depuis plus d'un an et le soutien des personnels et élèves de son établissement, le préfet refuse obstinément de répondre, ce qui équivaut en droit à une réponse négative : Ramata est désormais expulsable ! Par son silence méprisant, l'administration se rend complice d'une pratique particulièrement grave d'oppression des femmes.

Que valent les discours officiels sur « l'intégration », quand de telles menaces pèsent sur des lycéens qui sont entourés d'une solidarité active et répétée des personnels, des parents et des élèves ?

On constate que le climat créé par les lois Sarkozy encourage systématiquement l'option répressive, alors que les préfets peuvent et doivent tenir compte des réalités humaines et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Ils peuvent et ils doivent délivrer aux lycéens sans papiers un titre de séjour « *vie privée et familiale* ».

Des papiers pour Ramata et Leopoldo !

Nom et prénom	Profession ou situation	Lieu de résidence	Signature
---------------	-------------------------	-------------------	-----------

Reproduisez, faites signer et renvoyez d'urgence au
**Collectif unitaire de défense des lycéens
et étudiants étrangers**

c/o Sden-CGT Maison des Syndicats 11 rue des Archives 94000 Créteil